LE PETIT PERONNAIS

N°40

DE JANVIER à MARS 2006

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

LE FOUR À CHAUX

Sis Route du Four à Chaux à Péron, il fait partie du patrimoine de la commune. C'est pour cela qu'il sera mis en valeur avec la construction du collège.
Il serait intéressant de connaître son histoire et les anecdotes qui ont émaillé sa « vie » dans le passé. Alors, si vous êtes de ceux ou celles qui « savent », n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui transmettra.

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras

Dementhon C option homéopathie	04 50 56 38 10

Saint-Jean de Gonville

Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
Dr Brigitte Fleury	04 50 48 60 22

Collonges

Maury M.H.	04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis

Guy	04 50 42 20 11

PHARMACIES

Thoiry

Les Monts Jura	04 50 41 20 31
Val Santé	04 50 20 87 57

Collonges

Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Léaz

Pirollet	04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE 04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis 04 50 28 27 27

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde	04 50.48.09.86
Mission Locales Action Jeunes Gex	04.50.41.60.46
Service emploi de la CCPG Divonne	04.50.20.32.27
ANPE St-GENIS	04 50.28.24.14
C.M.P (Centre Médico-Psychologique)	04 50.42.85.47

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement (SAUR)	04 50 42 12 96
E D F (Sécurité dépannage)	08 19 33 31 74
G D F Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	1014
Trésorerie Gex	04 50 41 51 01

Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

CENTRE AERE 04 50 48 31 52

E-mail : **centre.loisirs.perons@wanadoo.fr**

HALTE-GARDERIE 04 50 56 48 27

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE 04 50.56.41.39

Aux heures de permanences soit:

Le mardi	de 16h30 à 18h00
Le mercredi	de 17h00 à 18h30
Le vendredi	de 16h30 à 19h00

Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

TAXI

Goubel 06 80 20 26 20

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi	de 9 h à 12 h
	de 15 h à 17 h
-le samedi	de 9 h à 12 h

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

-du lundi au vendredi:	
-de mars à oct.:	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
-de nov. à fév.:	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
-le samedi:	
-de mars à oct.:	de 8 h 30 à 18 h 00
-de nov. à fév.:	de 8 h 30 à 17 h 00
-tous les dimanches matin:	de 9 h 00 à 12 h 00

-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Service objets encombrants

Ramassage du tri-sélectif : le lundi

Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78

Fax : 04 50 59 49 54

E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

Lundi :	**8h30-12h 13h30-17h30**	**Jeudi :**	**13h30—17h30**
Mardi :	**13h30-17h30**	**Vendredi :**	**8h30-12h 13h30-17h30**
Mercredi :	**9h - 12h**		

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2005-2006

MARS 2006
04/03/2006 au 11/03/2006 **PAOLI**
11/03/2006 au 18/03/2006 **DRAI**
18/03/2006 au 25/03/2006 **ROBERT**
25/03/2006 au 01/04/2006 **DOREAU**

AVRIL 2006
01/04/2006 au 08/04/2006 **BOUQUET**
08/04/2006 au 15/04/2006 **ARBEZ**
15/04/2006 au 22/04/2006 **LOTZ-MATTERN**
22/04/2006 au 29/04/2006 **MAISSA**

MAI 2006
29/04/2006 au 06/05/2006 **BARBOTIN**
06/05/2006 au 13/05/2006 **REVOL**
13/05/2006 au 20/05/2006 **LARTAUD**
20/05/2006 au 27/05/2006 **HYBORD**
27/05/2006 au 03/06/2006 **COTTIN**

JUIN 2006
03/06/2006 au 10/06/2006 **BOUQUET**
10/06/2006 au 17/06/2006 **SAVARIAU**
17/06/2006 au 24/06/2006 **PAOLI**
24/06/2006 au 01/07/2006 **BOUVIER**

Dates sous réserve de changement en cours d'année, en cas de doute appeler le 15

La garde commence le jour indiqué à 18 heures et se termine le jour indiqué à 18 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, VERSONNEX	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde.
St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

UTILE PRATIQUE	PAGE 2	INFO MAIRIE	PAGE 12
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	CCPG	PAGE 15
LE CARNET	PAGE 4	INFO	PAGE 15
EDITO	PAGE 5	LES SOCIETES	PAGE 19
LA MAIRIE	PAGE 8	PETITES ANNONCES	PAGE 23
		CALENDRIER DES FETES	PAGE 24

LE CARNET

Naissances

Johann KIEFER né le 9 novembre 2005
Erwan GUTKNECHT né le 16 novembre 2005
Matthieu BOUDOT né le 13 décembre 2005
Tého BECQUET né le 10 février 2006.

Décès

Gilberte FUSIER épouse MERME décédée le 29 janvier 2006

ATTENTION
IL Y AURA LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN 2007

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste électorale de Péron, pensez à le faire avant le 31 décembre 2006 pour pouvoir voter en 2007.
En cas de questions ou de doute concernant votre inscription, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

CONTENEURS POUR ORDURES MENAGERES

Pour les nouveaux habitants qui ne possèdent pas encore de conteneurs à ordures ménagères provenant de la Communauté de Communes du Pays de Gex, il est recommandé de s'adresser directement au service déchets de la Communauté en téléphonant au **04 50 99 12 01**

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE :

Les permanences de l'assistante sociale ont lieu les 2ème et 4ème mercredis du mois de 9H 30 à 12H en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent **l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en janvier, février, mars 1990, venir avant le 15 avril 2006.**
Les jeunes filles nées avant le 1er janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1er janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.
Pour toutes questions relatives au service national, téléphonez a**u 03.04.38.36.36, minitel : 3615 ARMEE, internet www.défense.gouv.fr.**

Extrait des vœux du Maire, le 26 janvier 2006

Mesdames et messieurs,
Merci d'avoir répondu à notre invitation pour cette traditionnelle cérémonie des voeux qui marque la fin de ce sympathique « marathon », que vous clôturerez, demain, M. le Sous-Préfet. Cette soirée est toujours un moment privilégié de rencontre et, comme dans toutes les communes gessiennes, nous allons projeter le film de l'année 2005 avec les projets que nous avons terminés, les projets qui sont encore en montage et les projets dont nous commençons juste d'écrire les scénaris.

Mais avant d'envoyer les bobines sur 2005 et 2006, je reviendrai sur trois évènements qui ont marqué le monde et notre pays.
En premier: un film catastrophe: Catherina : un bien joli nom pour un si triste spectacle où nous avons pu nous rendre compte, si besoin était, que l'état le plus puissant et le plus riche du monde possède une pauvreté certainement égale ou supérieure à sa puissance et sa richesse.
Deuxièmement, et plus près de chez nous le référendum pour la ratification de la Constitution Européenne. C'est la bourde habituelle de mi-mandat de notre président, après la dissolution de l'Assemblée Nationale sous le mandat précédent. Ceci dit, avec les difficultés économiques, le chômage, la baisse du niveau de vie même si on nous dit que c'est faux, on sent très bien un repli sur soi de la population alors que la solution pour sortir de nos maux, est plus dans l'ouverture que dans l'isolement, mais démocratie oblige...
Et puis enfin les banlieues en cette fin d'année, avec les milliers de voitures et poubelles brûlées et cette tentative de guérilla urbaine. Certes il fallait vite ramener le calme, tout relatif d'ailleurs, puisqu'on nous apprend que 60 voitures brûlent tous les jours en France, soit près de 22 000 par an et que ce chiffre semble normal. Mais ce retour apparent au calme ne règle pas tous les problèmes, loin de là. Il faudra bien qu'un jour on se décide à considérer tous les français comme de vrais français et que ce jour là, une véritable égalité soit donnée. Il faudra bien que l'on applique cette fameuse mixité, que tout le monde accepte sur le papier, mais que l'on a, tous, tellement de mal à respecter dans les faits.
Nous allons maintenant nous recentrer sur PERON et puisque je vous parlais de film de l'année 2005, je préciserai que les coûts de production ont été élevés pour bons nombres de projets encore au montage, donc peux visibles.
Nous avons en effet acheté les terrains pour le futur collège, le gymnase et les plateaux sportifs, soit 20 793.m^2, pour la somme de 516 000 €. Vous avez, présentée sur la scène, l'esquisse du projet retenu par le Conseil Général, esquisse réalisée par le bureau STRATES de Bourg en Bresse en association avec le bureau HUCHON-GRINAND de Péron.
L'ouverture est toujours prévue pour septembre 2008, le Conseil Général me donnant l'impression d'un train à vapeur, long à mettre en route ou plutôt sur les rails, mais une fois la locomotive lancée, difficile à ralentir.
Pour construire et gérer le gymnase et ses aires extérieures, équipements indispensables à la vie d'un collège mais restant à la charge de la commune hôte, nous avons, avec Challex, Farges, Pougny et Saint Jean de Gonville, créé un syndicat intercommunal à vocation scolaire.
Mes collègues déplorent le fait que les 2 autres communes, Collonges et Thoiry, qui font partie de la nouvelle carte scolaire, votée à l'unanimité par le Conseil Général, ne participent pas à ce syndicat.
Ce n'est pas si grave, premièrement, parce que la porte est toujours ouverte si elles veulent nous rejoindre et, deuxièmement, le montage financier de ce dossier est fait de telle façon qu'à l'ouverture du collège, toutes les communes paieront la même somme, au prorata des collégiens fréquentant l'établissement. En effet le projet est financé par l'emprunt avec paiement de l'intérêt et du capital reporté en 2009.
Ne pas rentrer dans le syndicat ne pénalisera que les associations des communes manquantes, puisque nous pourrons leur refuser l'utilisation du gymnase, ce qui serait pour le moins ballot, vu le manque d'équipement de ce type dans nos communes.
Enfin, je ne serai pas complet sur le collège et le gymnase, si je ne vous parlais pas de leur chauffage et des implications que cela pourrait engendrer sur la commune. De nombreuses communes gessiennes et la CCPG pour son futur siège ont actuellement en gestation des projets de bâtiments avec un chauffage au bois. Nous souhaitons également que le collège et le gymnase soit chauffés de la même façon. Mais si ce type de chauffage est refusé par le Conseil Général, c'est tout le principe de la filière bois qui est remis en cause dans le Pays de Gex: le collège et le gymnase représente environ 50% de la consommation des projets gessiens et qu'en dessous des tonnages prévus actuellement il n'est pas intéressant pour une entreprise d'établir une nouvelle unité de production. Par contre, si ce projet est retenu, la nouvelle unité devrait voir le jour rapidement à Baraty, avec comme pour la nouvelle aire de compostage également prévue à Baraty, un accès par le chemin des Chaumondes.
Projets toujours au montage en 2005 : le PLU et l'Aménagement Foncier: Pour le PLU la commission communale a terminé son travail et l'a restitué au groupe du même nom, en fin d'année. Notre urbaniste nous a promis le rapport de présentation pour le mois de février, nous pourrons alors arrêter ce PLU, qui sera ensuite passé à la moulinette des services de l'Etat durant 4 mois. L'enquête publique devant avoir lieu cet été ou cet automne en fonction de la dite moulinette.
Sans trahir un secret je peux vous dire que toutes les demandes déjà faites par des particuliers vont dans le sens de rendre les terrains constructibles, aucune demande dans l'autre sens, ce qui est curieux pour un village où soit disant la majorité des personnes souhaitent un développement modéré.
Enfin, je vous signale que nous n'avons pas enterré le projet de ZAC; nous le reportons simplement après que le PLU soit validé. A Péron où le recours au Tribunal Administratif est monnaie courante ce n'est pas la peine de se donner 2 bâtons pour se faire battre. On termine avec le premier bâton, le PLU, et si l'on n'est pas battu par celui-ci, on passe au 2ème bâton, la ZAC.
L'aménagement foncier ou remembrement suit lui aussi son cours et l'enquête publique concernant la présentation du nouveau découpage devrait avoir lieu au printemps après présentation par le bureau de géomètres de l'avant-projet en mars-avril.
Toujours dans le cadre de l'aménagement du territoire, nous avons instruit cette année 40 permis de construire, représentant 25 logements en villas individuelles et un dossier de 40 logements en cours d'études mêlant l'habitat collectif et individuel.

Pour 2006, sur ce que nous savons aujourd'hui et en comptant le projet que je viens de citer, c'est entre 80 et 100 demandes de logements qui seront instruites, sur 3 tènements. Il est a noté que pour ces projets, nous demandons 10% de logements sociaux ce qui nous permettra de coller au mieux au Plan Local de l'Habitat mis en place par la CCPG.
Je vous rappelle enfin qu'un recensement officiel est en cours actuellement sur la commune, après le recensement complémentaire de 2004. Mmes COLLOMBET, DUMUR et GROBON sont les agents recenseurs. Je vous demande de leur faire le meilleur accueil et je précise que les personnes qui dorment et vivent tous les jours à Péron et qui mettent leurs enfants à l'école ou au centre de loisir ne doivent pas s'inscrire en résidence secondaire, mais en résidence principale. On ne peux pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Il en va des ressources de la commune.
Par rapport au dernier recensement officiel il y a déjà un chiffre certain, nous avons 100 logements, tout rond, de plus qu'en 1999, où nous étions, je vous le rappelle, 1602 habitants.
Au niveau de la jeunesse nous avons, après un an d'ouverture, décidé de donner la gestion du centre de loisirs à Familles Rurales. Nous avons pour vocation de créer ce type d'établissement, mais il est plus simple qu'il soit géré, ensuite, par des professionnels.
Par rapport à cette première année d'exercice, nous sommes rentrés dans notre budget prévisionnel avec un petit souci de fréquentation le mercredi et un grand souci pour obtenir le Contrat temps Libre avec la Caisse d'Allocation Familiale, contrat finançant 90% de 60% de nos dépenses de fonctionnement. En clair 54 %. Nous l'attendions en juin, il est arrivé comme le Père Noël, en décembre. Bien entendu, nous sommes heureux de cette subvention, mais 'elle n'est valable que pour 3 ans, et nous l'avons obtenue parce que nous sommes la seule structure de ce type dans le sud gessien. Mais qu'en sera t-il dans 3 ans ?
Pour les plus jeunes, « LA ROULINOTTE » promène son véhicule dans les communes de CHEVRY, ECHENEVEX, SAINT JEAN DE GONVILLE et PERON, une demi-journée par commune. SAUVERNY et VERSONNEX vont rejoindre l'association en 2006.
La Roulinotte c'est une crèche itinérante qui dépanne ponctuellement les mamans ou les papas. L'association met à disposition un véhicule équipé pour changer ou faire dormir les enfants, les communes une salle à disposition pour les occupations des enfants. Le véhicule doit être, c'est bien évident à côté de la salle ou vice-versa. La Roulinotte c'est aussi la création de 3 emplois.
Sur ce projet je voudrais vraiment saluer la ténacité de 4 mamans de PERON, les remercier et les nommer: Mmes MARTI, DEVESA, GIGI, TAVERNIER. Au départ, elles voulaient monter ce projet pour leurs enfants, les enfants ont grandi et le projet stagnait mais elles ont persisté, ont connu les joies et les revirements des administrations et de la Caf, les réticences des communes, les affres des visites de la Protection Maternelle Infantile et surtout elles ont trouvé presque 100 000 Euros pour financer et concrétiser ce projet, original et rare. Il est vraiment dommage que la CCPG, n'ait pas participé au financement. On peux comprendre que la compétence sociale n'ait pas encore vocation à financer de tel projet, mais la commission communication aurait pu y aller de son obole: on finance bien un concours de pétanque. Si, pour les habitants la communication s'est nettement améliorée grâce au journal « Territoires », il faudra peut-être en créer un pour les relations entre les vice-présidents.
Je remercierai également les parents qui ont créé et s'occupent du PEDIBUS, longue corde mobile qui relie les enfants de Logras à l'école de Péron, sous la surveillance de parents bénévoles.
J'ai parlé des réalisations pour les petits et les enfants, reste les adolescents. Comme promis dans le dernier « Petit Péronnais », nous allons les inviter à une réunion ce printemps pour leur demander une nouvelle fois de nous proposer des projets réalistes et réalisables. En effet, j'aimerai les voir plus constructifs que destructifs comme actuellement..
Une 7ème classe à été ouverte à l'école, sans compter la CLIS et c'est plus de 200 écoliers qui fréquentent l'établissement, c'est une classe de plus en 10 ans, soit une trentaine d'enfants, ce qui prouve bien que ce ne sont pas les villas qui remplissent de façon massive les écoles.
Pour être complet avec le social, nous avons vu cette année une réelle explosion du portage de repas à domicile, je ne pense pas que l'on doive s'en réjouir car les bénéficiaires sont souvent des personnes malades ou fatiguées, mais pour nous l'essentiel est de pouvoir leur donner satisfaction.
Passons maintenant aux projets terminés et visibles et dans cette catégorie sont nominés :
L'ECOMARCHE et les logements SEMCODA dans l'ancienne école de Logras,
Le Grand Prix du public revient manifestement à l'ECOMARCHE, puisque dès l'ouverture, en juillet, les consommateurs ont répondu présents et ne sont pas venus uniquement de Péron. Je ne pense pas que les nouveaux propriétaires, M. et Mme BOUTIN me démentiront. Cette réponse positive de la clientèle est la preuve que cet équipement était indispensable pour notre commune et croyez bien, M. et Mme, que nous ferons le nécessaire pour que vous ayez les moyens d'accroître dans les années à venir votre activité.
Ce n'est pas refuser une entente intercommunale, qui de toute façon reste à prouver pour d'autres actions, que de vouloir sur sa commune des commerces et de l'activité, c'est tout simplement le seul moyen de garantir dans l'avenir une vie sur la commune et d'assurer un financement alors qu'aucune aide de l'état n'est pérenne et que l'on peut difficilement compter sur la compensation financière genevoise qui a baissée, cette année, de 30 000 € alors que nous avons 15% de frontaliers en plus - 243 au lieu de 209.
Le 2è projet nominé : les logements SEMCODA : long, beaucoup trop long !
Des acteurs régulièrement absents, un producteur trop pingre même pour ce film à petit budget et un réalisateur à la peine, coincé qu'il était entre les 2 premiers nommés. Enfin au bout d'un an et demi les 2 logements prévus ont été réalisés, et loués aux instituteurs, un petit studio de dépannage est lui aussi terminé et un seul appartement de l'étage a été rénové. Ne restera plus, au printemps, qu'a faire l'enrobé de la cour.

Je ne m'allongerai pas sur les projets 2006, le budget n'étant pas voté.
Il y a 2 opérations importantes, que pour l'instant, nous nous sommes engagés à faire:
Premièrement, acheter les terrains nécessaires à la route d'accès au collège et là je remercie M. LEVRAT et Mme DEFINOD pour leur compréhension et leur patience
Deuxièmement, financer l'étude d'un plan de circulation, sur PERON et LOGRAS qui fera l'objet d'une réunion publique de présentation et certainement d'un référendum car lorsque l'on voit que l'on discute des heures au conseil municipal pour implanter 2 stops, je crois que là on n'y arrivera pas. Cela permettra aussi à tout le monde de faire face à ses responsabilités.
Mais d'une façon générale si l'on comptait tout l'argent investi dans toutes les communes de France pour assurer la sécurité sur les routes alors qu'elle devrait être assurée par le civisme des conducteurs, combien de gymnases et de routes d'accès nous pourrions faire ?
Dernier point sur le budget, je ne proposerai pas au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition, les 6% d'augmentation du Conseil Général sont largement suffisants pour cette année, mais sur ce point, Daniel JULIET nous en parlera certainement tout à l'heure.
Il ne me reste plus qu'à parler de l'Etat et de la CCPG
La CCPG va fêter ses dix ans cette année. Je persiste à penser que nous avons bien fait d'intégrer cette structure. Certes, tout n'est pas parfait, mais nous avançons dans le bon sens, avec par exemple la nouvelle compétence prise pour contrôler l'assainissement individuel, comme il vous l'a été signalé par courrier lors de la présentation des 2 nouveaux fermiers : la SOGEDO pour l'alimentation en eau potable et la SDEI pour l'assainissement des eaux usées.

- Un schéma Directeur de l'Eau se met en place dossier indispensable vu le manque de pluie depuis des années. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui, ce dossier devant faire l'objet, de réunions publiques.
- Le Schéma de Cohérence Territorial ou SCOT devrait finir ces travaux cette année et là aussi vous serez interpellés par le biais d'une enquête publique. Juste une remarque, PERON, après quelques allers et retours, a intégré, j'espère définitivement, le réseau des petites villes. Au vu de notre développement et des services qui s'installent sur la commune, c'est la moindre des choses, et cela doit nous permettre à terme d'accueillir de nouveaux services et commerces puisque; aujourd'hui, nous refusons presque 15 000 m^2 de vente de terrains pour des implantations sur Pré-Munny.
- Le ramassage des ordures ménagères s'améliore avec la résorption des points noirs, même si une 2è fois le marché dudit ramassage a été cassé par le Tribunal Administratif.
- La communication s'améliore, mais je vous en ai déjà parlé.
- Et, très important, les taux d'imposition resteront inchangés cette année.

Pour PERON la partie visible de la CCPG sera la réalisation des égouts rue Dommartin avec le lagunage en bordure de la 2x2 voix, le bouclage de l'alimentation en eau potable pour le collège et le doublement du réservoir d'eau potable.
Pour l'Etat, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Bien entendu on ferme, on diminue, on concentre, non, comme l'on dit aujourd'hui on mutualise, toujours pour nous fournir de meilleures prestations : à vous de juger!
Mais plus fort cette année, l'Etat s'est attaqué aux recettes des communes en créant le bouclier fiscal et en modifiant le calcul de la Taxe Professionnel; sans être historien, je crois que c'est la première fois que l'on s'en prend directement aux revenus des communes.
Je n'en dirai pas plus, c'est tous les ans la même chose, mais il faut bien reconnaître que le privé n'est pas en reste, puisque GROUPAMA a fermé ses portes à PERON pour se recentrer à SAINT GENIS. Le sud du Pays de Gex connaît un développement sans précédent, le loyer est dérisoire : allez comprendre ! C'est donc Mlle CUZIN qui reprend l'arcade pour en faire un salon d'esthéticienne et à qui je souhaite bonne chance.
Pour finir sur l'Etat, il nous a généreusement accordé un an de mandat en plus, les élections municipales auront lieu en 2008 au lieu de 2007, puisque nous ne sommes pas capables, en France, de voter 4 fois le même jour. Alors, ceux qui nous aiment bien auront la chance de nous voir un an de plus, et ceux qui ne nous aiment pas, auront la même chance.
Avant de vous présenter nos voeux pour 2006 je voudrais remercier d'une façon générale toutes les personnes qui oeuvrent à l'amélioration du bien être dans notre commune, les adjoints et le conseil municipal dont le travail, ne mérite pas les ricanements que l'on entend quelques soirs de conseil. Les employés municipaux, de terrains et de bureaux, les personnes participant aux associations, je le dis tout les ans c'est par vous que l'on devient peronnais même si l'on n'est pas là depuis x générations. Remerciement encore au corps enseignant, aux pompiers, enfin bref, un remerciement très sincère à toutes les personnes qui aident au développement et à l'amélioration de notre village.
Je voudrais avoir aussi une pensée pour toutes les personnes qui sont malades, qui ont perdu un être cher, qui sont au chômage ou tout simplement qui n'ont plus d'espoir dans l'avenir.
Pour conclure, les adjoints et les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2006. Si vous avez déjà trouvé le bonheur, nous espérons que vous le garderez. Si vous le cherchez toujours, nous vous souhaitons de le trouver. Et j'ajouterai plus particulièrement pour Mme TERRIER Denise, une très bonne 101 ème année puisque nous avons fêté avec sa famille, ses amis et les membres du CCAS ses 100 ans le 11 décembre dernier.
BONNE, TRES BONNE ET TRES HEUREUSE ANNEE 2006.

Le Maire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 16 NOVEMBRE 2005

Absents excusés : Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Rabiller), M. GIROD (pouvoir à Mme Léandre), Mrs MARTINEK, ZAMORA.

1.DELIBERATIONS :

1.1. Contrat enfance avec la CAF de l'Ain pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans (Halte-garderie La Roulinotte)

Approuvée à l'unanimité.

1.2 Contrat d'étude avec la SNCF pour le déplacement et l'automatisation du passage à niveau N°10

Dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle voie routière pour la desserte du futur collège devant être construit à proximité du passage à niveau non gardé n° 10, il y aurait lieu de définir par voie contractuelle les obligations de la SNCF et de la Commune quant à la consistance des études à réaliser, les délais d'exécution et les conditions de facturation. Il présente le projet de contrat proposé par la SNCF.

La rémunération de la SNCF pour sa mission d'études, fixée forfaitairement à 14 232, 40, € TTC.

Approuvée à l'unanimité.

1.3. Désignation d'un avocat suite aux requêtes en référé suspension et en annulation déposées par Mmes VUAILLAT et TIGNON-CHOUDANT auprès du tribunal administratif de Lyon pour le projet de lotissement « Les Boutons d'Or »

Une requête en référé suspension et une requête en annulation ont été déposées auprès du Tribunal Administratif de Lyon par Mmes VUAILLAT Josiane et TIGNON-CHOUDANT Marie.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à agir en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci.

Approuvée à l'unanimité.

M. le Maire précise à l'assemblée que le Tribunal a rejeté par ordonnance du 9 novembre 2005, la requête en référé suspension ainsi que la demande de la commune pour le remboursement des frais engagés.

2. POINTS DIVERS :

2.1. SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du Sud-Gessien

Le comité syndical pour la création et la gestion d'un gymnase a été installé le 28 octobre 2005.

M. ARMAND a été élu Président du syndicat, Mrs JULIET et BRULHART sont respectivement 1er et 2è vice-présidents.

Les travaux en cours concernent les négociations auprès de banques pour la réalisation d'un emprunt remboursable en 2009 au prorata des enfants fréquentant le collège.

2.2. Aménagement du bâtiment de Logras par Semcoda

La réception des travaux aura lieu le 17 novembre pour une entrée dans les appartements vers la fin du mois.

2.3. Plan de circulation

Une réunion avec le bureau CITEC a eu lieu le 8 novembre pour la réalisation d'un plan de circulation sur les bourgs de Logras et Péron.

2.4 Demande de la Sté PIZZA FLASH

Demande de la société « Pizza Flash » pour l'implantation d'un point de vente à domicile de pizzas à Péron.

Le Conseil Municipal accepte cette implantation, sur le parking communal à proximité de l'entreprise « Newart » à la majorité

3 COMPTES-RENDUS

3.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints

3.1.1 Commission permis de construire

DECLARATION DE TRAVAUX

M. BECQUET Christian pour la construction d'une terrasse couverte. Avis défavorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Melle FREZE M. pour une extension de villa « rue de Bruel ». Avis favorable.

M.GAILLARD O. pour une villa « rue de la Gaine ». Avis favorable

M. HOBSON P. pour une villa lotissement « Pré Millet ». Avis défavorable.

3.1.2. Illuminations de Noël

Des guirlandes électriques seront installées pour les fêtes, composées de 5 traversées de rues et de 6 illuminations sur poteaux. Les guirlandes sont en location pour 3 ans ce qui permet de renouveler plus souvent les décors, pour un coût de 3 863.08 €. Hors branchements.

M. Collet regrette cette décision :d'autres réalisations sont plus urgentes et il craint le vandalisme.

3.1.3 Commission relations avec les sociétés

M. Collet informe les membres présents de l'Assemblée Générale de la Sté musicale le 8 novembre :

Rapport moral du président,

Rapport financier: budget (17600€) juste équilibré pour le dernier exercice.

Rapport Ecole de Musique. A la rentrée 2005: 87 élèves dont 32 pour Péron, 39 pour Saint Jean, 5 pour Farges, et 4 pour Collonges.

La Bonne Humeur compte 44 musiciens inscrits

3.2. Commissions intercommunales

3.2.1. SCOT

Péron a réintègré le réseau des petites villes ce qui permet, sur la commune, de réaliser des surfaces

commerciales inférieures ou égales à 2 500 m² de surface de vente.

3.2.2 Eau et Assainissement
-Le rapport 2004 sur les Prix et la qualité du Service est à la disposition du public.
-La commune doit présenter un dossier d'ici fin février 2006 pour le réseau d'eau potable rue de la Gaine.

4. DIVERS

4.1 Demande de l'association du Sou des Ecoles pour une subvention exceptionnelle, dans le cadre des 10 ans de la Foire de Printemps, de l'ordre de 2500 à 3 500 €. Accord de principe à l'unanimité des conseillers municipaux, pour inscription au budget 2006, dans la mesure où l'action proposée doit être présentée pour accord définitif des conseillers.

4.2 Demande des pompiers pour le changement de la motopompe pour 12 438.40 € ttc. Accord à l'unanimité des conseillers municipaux. En accord avec la société HVI, la motopompe sera livrée en fin d'année pour un paiement après le vote du budget 2006.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 14 DECEMBRE 2005

Absents excusés : Mmes ROLLI (pouvoir à M. Peray), LEANDRE, Mrs DAVIS (pouvoir à Mme Blanc).
Absents : Mrs. MOUTTON, RABILLER, ZAMORA

1. CENTRE DE LOISIRS

Les conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité la poursuite du Centre le Loisirs « La Fontaine Enchantée » en bénéficiant du « contrat Temps Libre » pendant encore 2 ans.

2.DELIBERATIONS

2.1. Contrat temps libre avec la CAF pour l'accueil des enfants de 6 à 16 ans suite à la création du CLSH « LA FONTAINE ENCHANTEE »
Accepté à l'unanimité

2.2. Gestion du centre de loisirs par la Fédération Famille Rurales
Accepté à l'unanimité

2.3. Contrat de prêt par la CAF pour le centre de loisirs
La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, propose de consentir un prêt sans intérêt de 3 698 € remboursable en 5 ans pour l'aménagement du Centre de Loisirs.
Accepté à l'unanimité

2.4 Approbation du règlement intérieur de la Halte-Garderie itinérante « LA ROULINOTTE»
Accepté à l'unanimité

2.5. Création d'emploi d'agents recenseurs pour recensement INSEE 2006 (M. Collombet se retire du vote).
De 3 emplois d'agents recenseurs à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
Les agents auront une rémunération forfaitaire de 1 118 € chacun.
Accepté à l'unanimité

2.6. Autorisation de la commune pour la fermeture de l'abri du verger Tiocan
L'association du Verger Tiocan envisage de fermer la partie ouverte du bâtiment du Verger Tiocan à Greny pour créer une salle d'accueil et d'animation.
Accepté à l'unanimité

2.7. Tarif pour déneigement privatif
Suite à de nombreuses demandes d'entreprises et d'associations syndicales de copropriété pour le déneigement de leurs chemins privés :
Le tarif de déneigement pour particulier est de 60 € de l'heure par passage.
Accepté à l'unanimité.

2.8. Désaffectation et mise à l'enquête publique des chemins du Mont et de Champ Chaillot
Accepté à l'unanimité

3. POINTS DIVERS

3.1. SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du Sud-Gessien
3.1.1. Le comité syndical a retenu la proposition du Crédit Mutuel pour réaliser un emprunt de 1 800 000 € avec un taux fixe de 3.50 % (remboursement trimestriel ou annuel) avec un taux garanti jusqu'au 31 décembre 2008 pour la concrétisation.
3.1.2. Suite à la visite des gymnases (Beynost, Reyrieux, Meximieux) par les membres du SIVOS plusieurs points seront à réfléchir :
Création de 2 salles annexes (judo + divers)
Salle aux normes pour la compétition
Rangements toujours insuffisants
Mur d'escalade

3.2. Aménagement du bâtiment de Logras par Semcoda
Les logements sont terminés. Il ne restera plus que la reprise de l'enrobé dans la cour à faire au printemps.

3.3. Rue Dommartin
L'avant-projet doit être revu par le cabinet Ducret : largeur de rue et de trottoir. Le Syndicat d'Electricité de l'Ain nous informe qu'à l'heure actuelle, il ne peut pas financer les travaux d'enfouissement des réseaux secs, la commune de Péron a déjà bénéficié, selon le syndicat, plus que beaucoup d'autres communes. Le problème devra être réglé avant que la CCPG attaque les travaux toujours prévus en 2006.

3.4. Demande de la Sté PIZZA FLASH
La Sté Pizza Flash demande de pouvoir travailler sur la commune le lundi , mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
Accord à l'unanimité moins une abstention (M. Collet)

3.5. Local commercial Groupama
Groupama fermera définitivement ses locaux au 31/12/2005 mais honorera son bail qui court jusqu'au 30 juin 2006.
Mlle Cuzin Maryline souhaite reprendre cette arcade pour y créer un institut de beauté.

3.6. PLU
La commission du PLU a terminé ses travaux. Le projet sera présenté aux divers organismes.
S'il n'y a pas de remarque le planning devrait être :
arrêt du PLU en janvier,
Passage dans les services de l'état pendant 4 mois.
Enquête publique selon le choix de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

3.7. Analyse d'eau
Réalisée le 14 novembre : échantillon conforme aux limites de qualité

4 COMPTES-RENDUS
4.1. Commission permis de construire
DECLARATION DE TRAVAUX
- M. Becquet pour la construction d'une terrasse couverte, rue du Mail, avis favorable.
- M. et Mme BADEL pour la pose d'une porte de garage, route de la Combe. Avis favorable.
- M. et Mme BADEL pour une piscine et un abri local technique, route de la Combe. Avis défavorable.
- M Goudart C. pour une modification de façade (baie vitrée), rue de Bruel. Avis défavorable.
- M. Baumgartner J. pour la pose de panneaux photovoltaïque sur toiture. Avis favorable.
- Mme Freze M. pour 1 clôture grillagée + portillons. Avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE
- M. Göttle pour une villa, lot. les Cerisiers. Avis défavorable.
- Association du Verger Tiocan pour une extension à Greny, (création d'une salle d'accueil et d'animation). Avis favorable.
- M. Pagnani D. pour la modification d'une fenêtre en porte fenêtre, rue du Mail. Avis favorable.
- SARL BSL, pour modification dans villas « Pré Millet ». Avis favorable.
- M. Hobson pour une villa lot. « Pré Millet ». Avis favorable.
- M. Göttle pour une villa, lot. Les Cerisiers, Avis favorable.

4.2. Commissions intercommunales
Les taux d'imposition sont inchangés pour 2006.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 17 JANVIER 2006

Absents excusés : Mrs CARETTI, M. ZAMORA (pouvoir à M. Peray)
Absents : Mrs MARTINEK, RABILLER

1. DELIBERATIONS :
1.1. Annulation du sursis à statuer « LES COTEAUX DE LOGRAS »
Vu le courrier en date du 24 novembre 2005 de M. le Sous-Préfet demandant le retrait pour illégalité de l'arrêté de sursis à statuer susvisé.
Accepté à l'unanimité

1.2. Bail avec la SEMCODA pour l'appartement du Directeur de l'école
Accepté à l'unanimité

1.3. Contrat avec le bureau VERITAS pour la vérification de conformité des équipements sportifs
Accepté à l'unanimité

1.4. Modification des statuts du Parc Naturel Régional
L'adhésion de la commune de Ferney-Voltaire au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura en tant que ville-porte.
Accepté à l'unanimité

1.5. Garantie financière au profit de la SEMCODA
Accepté à l'unanimité moins 2 abstentions (Mmes Blanc, Lemaître)

4. POINTS DIVERS :
4.1. Contentieux
4.1.1 M. Le Maire présente le mémoire en réponse n° 1 de Me MAJEROWICZ contre M. DIMCOWSKI

4.1.2 Dans le cadre de l'affaire opposant la commune à Mme VUAILLAT M. le Maire donne lecture d'un courrier de Me MAJEROWICZ confirmant que l'annulation d'une décision de sursis à statuer sera sans incidence sur la légalité d'une décision de refus opposée à la demande confirmative de Mme VUAILLAT.
M. le Maire informe les conseillers que, suite à un rendez-vous avec M. le Sous-préfet, celui-ci ne souhaite pas demander à la commune de PERON d'annuler son sursis à statuer délivré pour le permis de lotir « Les Boutons d'Or », suite aux explications données pour justifier le sursis.

4.2. Finances
4.2.1. Malgré un accroissement des travailleurs frontaliers de près de 15% sur la commune (243 en 2005 contre 209 en 2004), le montant de la rétrocession genevoise est en baisse de 28 534,34 €, sans que l'état de Genève ne donne de réel-

les explications.
4.2.2 La ligne de trésorerie est soldée. Il faudra certainement la réactiver pour payer les terrains de la route d'accès au collège.

4.3. Plan de circulation
Un devis présenté par le bureau CITEC pour l'élaboration d'un plan de circulation sur PERON et LOGRAS, pour un montant de 15 200 € qui devra être budgétisé en 2006 en fonctionnement.

4.4. PLU
4.4.1. Aucune modification n'a été apportée au projet présenté.
Le projet de PLU devrait être arrêté par le Conseil Municipal dans le mois de février.

4.4.2 Discussion sur la note de la CCPG pour la création d'une plate-forme à Baraty pour une compostière des déchets verts et la mise en place d'une plate-forme de déchiquetage des bois.
Mme Lemaître demande que les particuliers puissent acheter du compost – M. le Maire fera part de cette demande lors du prochain conseil communautaire.
M. Collombet demande si la route d'accès est toujours prévue par le chemin des Chaumondes - Réponse affirmative, la réhabilitation du chemin est prévue et aux frais de la CCPG.

4.5. Déclaration d'intérêt général (D.I.G.) pour le Groise
Rappel de la DIG prise en 2004 pour mise à l'enquête publique.
Invité: M. Jérémie DEBARD, responsable du Contrat de rivières à la CCPG..Il rappelle et explique le but et la mise en œuvre de la fiche action 35 F relative aux travaux de cette partie du Groise. Un point pose problème: l'utilisation de fonds publics pour des travaux à effectuer sur une parcelle privée .Une DIG est nécessaire; elle a été votée lors de la séance du 9 décembre 2004.
Avant de poursuivre la procédure, le conseil, à la majorité, demande:
à préciser les conséquences juridiques pour la commune si la DIG est acceptée ou refusée.
à connaître le montant réactualisé des travaux. A noter que, dans le cadre de la gestion de la ripysilve, les frais d'enlèvement des embâcles et du nettoyage des berges seront pris en charge par la CCPG.

4.6. Analyse des eaux
Rapport d'analyse du 14/12/2005 au puits de Greny : Echantillon conforme aux limites de qualité.

4.7. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance
La délinquance, tous crimes et délits confondus, est en baisse sur le Pays de Gex de 8.5%, avec une hausse considérable des cambriolages +33%.

5. COMPTE-RENDU
5.1Commissions communales et réunions maire et adjoints
5.1.1. Commission permis de construire
DECLARATION DE TRAVAUX
- M. Germain Michel pour la création d'une véranda, rue des Corneilles, Avis favorable.
PERMIS DE CONSTRUIRE
- M. PETIT PHAR pour une villa, rue de la Gaine. Avis favorable.
- M. CUZIN Lucien, pour une villa, route de Pougny.Avis favorable.
- SCI FAMILAND, pour création de boxes à chevaux, Vie de l'Etraz. Avis favorable.

5.1.2. Commission relation avec les sociétés
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes du 10 janvier 2006.
Peu de sociétés représentées. Présentation des bilans et rapports. L'activité "cinéma" a bien progressé.
Forum: la formule 2005 est à proscrire: une nouvelle est adoptée. Fête de la Musique: réunion début mars pour l'organisation. Téléthon: bénéfice en baisse. Nouvelle manifestation: thé dansant en mai.
Problèmes évoqués:
Cohabitation difficile dans l'ancienne porcherie avec le locataire. A régler au plus vite
Retour au local du matériel aléatoire: mises au point à faire avec les sociétés et la commune
Affichage: envisager un affichage dans chaque village, voir à Pré Munny
Maintenance du photocopieur: solution en coordination avec celui de la mairie.

5.2. Commissions Intercommunales.
5.2.1. SIVOS
5.2.1.1 M le Maire informe les conseillers que suite à une réunion avec M. Dugnac, percepteur de Gex, pour la préparation du budget, l'article 7 des statuts devra être modifié pour permettre aux communes adhérentes de financer le fonctionnement du Sivos et pour ajouter un droit d'entrée aux futures communes adhérentes.
5.2.1.2. Le 2 février la commission d'appel d'offres choisira un bureau pour délégation de la maîtrise d'ouvrage.

6. COURRIER
Remerciements de Mme la Présidente de la bibliothèque pour l'amélioration du matériel informatique.

Tous les comptes-rendus complet peuvent être demandés en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Plan canicule

A l'attention des personnes de plus de 65 ans: nous vous rappelons que l'état a mis en place « un plan canicule »; si vous désirez vous faire inscrire sur ce fichier confidentiel, veuillez me contacter en mairie ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

Dominique BLANC

CCAS

Si vous êtes fatigué(e), malade , ou si vous n'avez plus le cœur à vous faire à manger, même temporairement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie, ou à téléphoner au 04 50 56 31 08; les employés communaux vous livreront vos repas à domicile.

Dominique BLANC

Emploi de jeunes pendant l'été par la commune

Les jeunes gens (filles ou garçons) intéressés pour travailler cet été en Juillet ou Août, pour divers travaux dans la commune, peuvent adresser une demande écrite à Mr le Maire avant le 31 Mai 2006. Un tirage au sort sera effectué.

Attention:

Seules les candidatures pour une période de 1 mois seront retenues

Le Printemps est bientôt là! Un petit rappel s'impose….

Chers citoyennes et citoyens , le respect de soi même commence par le respect des autres; nous nous permettons de vous rappeler que les nuisances sonores représentent la première source de pollution, et donc pour permettre à chacun et chacune de vivre en bon terme de voisinage:

Extrait de l'arrêté Préfectoral du 10 Avril 1990, concernant le bruit et les animaux

Article 4: Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportements non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

***Les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14h 00 à 19 h 30**
***Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**
***Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12h 00**

Article 5: Les propriétaires et possesseurs d'animaux, **en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.**

Nous vous rappelons également que la déchetterie dispose de containers adaptés à chaque type de matériaux, les déchets ménagers sont quand à eux ramassés au moins une fois par semaine par le service de la voirie.

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

PREFECTURE DE L'AIN

Extrait de l'Arrêté portant réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers

Article 1er : L'article 84 du règlement sanitaire départemental est modifié comme suit :

- Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritus de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de l'environnement (L541-3).

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

- Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. (rubrique 20.02.01) Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de ta taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée. **Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers :**

- dans les communes rurales (dont la population est inférieure à 2000 habitants au dernier recensement)

- dans les communes dont !a population est supérieure â 2000 habitants au dernier recensement, uniquement hors agglomération au sens du cade de ta route.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter tes conditions suivantes:

a) Sur les végétaux pouvant être brûlés:

Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.

L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gasoil....) pour activer ta combustion du bois est interdite.

b) Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé : le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre. A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage:

Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger au aucune insalubrité, notamment par les fumées.

Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.

Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.

Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er mars au 30 septembre.

Le particulier doit s'assurer que te brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

d) Sur les conditions diverses de sécurité :

Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre !e feu â tout moment. Elle doit s'assurer que te feu est complètement éteint avant de quitter tes lieux et au besoin arroser les cendres.

Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère !'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances focales (météo, sécurité) l'exigent.

Les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas des dispositions de cet article mais de dispositions spécifiques prévues par arrêté préfectoral.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous préfets de Belley, Gex et Nantua, les maires des communes du département de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de fa préfecture de l'Ain et dont copie sera adressée :

- au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- à la directrice départementale de l'équipement,
- au chef du groupe de subdivisions de la DRIRE dans l'Ain, - au service départemental d'incendie et de secours,
- au lieutenant-colonel, commandant te groupement de gendarmerie de l'Ain, - au directeur de la sécurité publique.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 06 octobre 2005

Le préfet, Pour le préfet, Le secrétaire général,

Pierre-Henry VRAY

Recensement INSEE

Toutes les personnes de la commune qui ont fait un bon accueil aux agents recenseurs sont sincèrement remerciées, car elles ont grandement facilité la mission difficile qui était confiée à ces trois dames. Il est regrettable que certains récalcitrants aient pratiqué le jeu de l'obstruction en refusant de remplir les questionnaires, en ne les retournant pas ou bien incomplets. J'espère qu'ils se reconnaîtront dans ces lignes, et qu'en 2011, ils changeront pour une attitude plus civique.

Dominique BLANC

Fréjus, le 16 janvier 2006

Chère Amie,

Je souhaite par le biais de ce courrier, adresser nos plus vifs remerciements à toute votre équipe, aux élus de Saint Jean de Gonville, à la boulangerie Rinaldo de Péron.

Un grand merci à tous les jeunes participants :

* Le Djembé et Danse Africaine du Délire Fargeois « Les Gazelles et les Gazous »,
* Le Rocking Club de Bellegarde,
* Le Twirling baton « Les Licornes » de Saint Jean de Gonville,
* L'Ecole de Danse d'Ariane Gautier de Collonges,
* L'Orchestre junior de Péron - Saint Jean « La Bonne Humeur »,
* Le groupe de Rock « Sleek Stain »,

à cette première action en faveur des « Petits Anges de la Vie » du 16 octobre 2005.

Un grand merci également à tous les généreux donateurs. Les revenus de votre recette qui s'élèvent à 1 300 Euros vont permettre à l'association d'offrir à Rogers des soins plus apropriés suite à sa santé plus fragile causée par la disparition de son frère Rubens.

Merci encore pour votre dévouement et votre amitié, même à distance quand le cceur parle cela nous fait un bien fou et nous donne envie de continuer notre dur combat.

Amicalement à vous
Ange ABI'TBOL

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DES MALADIES ORPHELINES ET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE RECHERCHE GÉNÉTIQUE
LE LIGURE - 1058 Av. DE LATTRE DE TASSIGNY - 83600 FRÉJUS - TÉL. 04 94 52 28 46 - FAx. 04 94 53 93 44 - PORT. 06 61 48 26 85
www.lespetitsangesdelavie.com - e-mail : Iespetitsangesc+woila.fr
SIÈGE SOCIAL ; LE PÉÉ)ÉGAL B - TRAVERSE SAVOISIENNE - BP lOO - 83700 SAINT-RAPHAËL CEDEX
Siret n"424 208 221 000 38 - CCP : Marseille 1367731 D

www.sites à visiter

Association Française de prévention des Comportements au volant:
http://www.courtoisie.org

CAF de l'AIN:
http://www.ain.caf.fr Tél.: 0 820 25 01 20 (0.118 €TTC/mn)

***Loi relative au développement des territoires ruraux - Guide pratique des mesures* (spécialement adressé aux jeunes agriculteurs):**
http://www.agriculture.gouv.fr—> rubrique « Ressources »—thème « vie en milieu rural »

Commune de Péron
http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/

GRIPPE AVIAIRE

A photocopier ou découper et à remplir par les propriétaires des espèces citées dans les tableaux ci-dessous et à retourner en mairie

Annexe

Fiche de recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale

Commune :
N° fiche (à reporter sur la carte) :

Nom (ou raison sociale) :

Adresse du détenteur :

Bât., App., …
N° Voie
Lieu-dit
Code postal Localité
Téléphone * Tél. mobile
* Il est indispensable de renseigner au moins un numéro de téléphone en cas d'urgence ou pour obtenir des renseignements complémentaires

Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) :

Bât., App., …
N° Voie
Lieu-dit
Code postal Localité

Je déclare détenir les oiseaux suivants :

	Espèces détenues	Au nombre de
	Poules	
	Cailles	
	Pigeons	
	Faisans	
	Perdrix	
	Oiseaux d'ornement	

	Espèces détenues	Au nombre de
	Dindes	
	Pintades	
	Canards	
	Oies	
	Autruches	
	Autres espèces d'oiseaux non cités	

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ? ☐ **Non** ☐ **Oui**

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (Plusieurs cases peuvent être cochées) :

☐ volières extérieures ☐ enclos ☐ liberté ☐ bâtiments fermés

Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ? ☐ **Non** ☐ **Oui**

Si Oui à quel organisme (à préciser) ? :

(Direction Départementale des Services Vétérinaires, Établissement départemental de l'élevage, Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt, autres…)

L'organisme a t-il attribué un numéro? ☐ **Non** ☐ **Oui**

Si Oui préciser le numéro attribué :

Pointer par une croix sur une carte au 1/25000 (Série bleue IGN) la localisation la plus précise possible du lieu de détention des oiseaux, en notant à côté de la croix un numéro d'ordre que vous reporterez sur la fiche.

Faxez ensuite la carte avec les fiches, comme précédemment au 04 74 32 39 96.

Dans votre commune, un numéro doit être unique pour chaque fiche ; une fiche peut éventuellement avoir plusieurs croix (bâtiments éloignés d'un même propriétaire).

Si vous n'avez pas de fond cartographique – une photocopie de carte IGN 1/25000 peut suffire –, vous pouvez également faire une demande de carte sur votre commune :

- par courriel (de préférence) à sig.ddaf01@agriculture.gouv.fr
- par fax au 04 74 32 39 96

Date et signature du déclarant :

GRIPPE AVIAIRE (Suite)

Que faire lors de la découverte d'oiseaux morts?

Rappel : A l'approche de l'hiver et pendant l'hiver, il est tout à fait normal de retrouver fréquemment des oiseaux morts dans la nature. Le fait de trouver un oiseau mort ne signifie donc pas du tout que la « grippe aviaire » est arrivée sur notre territoire. Toute découverte doit donc être abordée avec bon sens.

Eléments pouvant conduire à considérer des mortalités comme « suspectes » et devant faire l'objet d'une investigation particulière:

Les mortalités « suspectes » doivent présenter de manière concomitante les caractéristiques suivantes :

- les oiseaux morts sont retrouvés au même endroit, c'est à dire dans un rayon d'environ 500 mètres;
- les mortalités sont concentrées sur une courte période, c'est à dire dans la même semaine;
- le nombre d'oiseaux morts est significatif c'est à dire plus de 3 oiseaux découverts,
- les oiseaux morts appartiennent à la même espèce ou famille,
- aucune autre cause évidente de mortalité ne peut être établie (empoisonnement, électrocution sur une ligne électrique, présence de plomb de chasse dans les oiseaux etc …).

Les mortalités sont d'autant plus suspectes qu'elles concernent des espèces particulièrement sensibles : cygnes, mouettes, étourneaux, goélands, canards, …

Précautions d'hygiène pour la manipulation des cadavres :

Comme pour toute manipulation de cadavres d'animaux, il convient de prendre les précautions classiques d'hygiène, telles que le port de gants et la mise immédiate du ca-

PREFECTURE DE L'AIN - **CONSEILS AU DETENTEUR D'UNE BASSE COUR**

1- Maintenir vos volailles dans un bâtiment totalement fermé. Vous pouvez favoriser l'aération du bâtiment, en plaçant, devant les ouvertures, un grillage qui ne permet pas le passage des oiseaux sauvages.

2- Ne laisser ni nourriture ni abreuvement à l'extérieur des bâtiments, car cela attire les oiseaux sauvages. Eliminer abreuvoirs et mangeoires vides qui pourraient se remplir d'eau à la prochaine pluie.

3- Remplir les abreuvoirs à l'intérieur du bâtiment uniquement avec de l'eau du réseau ou de l'eau de puits, en aucun cas avec une eau de mare ou une eau de récupération laissée à l'air libre.

4- Protéger des oiseaux sauvages tout ce qui est amené à entrer dans le bâtiment
(paille, aliment…)

5- Surveiller attentivement vos volailles et déclarer immédiatement à la Direction Départementale des Services Vétérinaires (n° de téléphone : 04.74.45.61.80) toute mortalité anormale.

En respectant au mieux ces consignes, vous contribuerez également à protéger, autant que faire se peut, l'ensemble des élevages de volailles du département.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Gex un jardin ouvert sur le monde

***SOGEDO* :**

Relèves des compteurs d'eau

du 3 au 14 avril 2006 et du 2 au 13 octobre 2006

CONCOURS PHOTOS

A l'occasion de ses dix ans, la Communauté de Communes du Pays de Gex lance un concours photos ouvert à tous les Gessiens. Thème du concours: **« les lieux secrets du Pays de Gex »;** Faites-nous découvrir en image votre lieu gessien, votre endroit préféré, connu ou méconnu (paysage, architecture ...). Toutes les photos seront exposées dans des lieux publics très fréquentés du Pays de Gex. De nombreux lots sont à gagner, et la photo du gagnant apparaîtra dans le journal « Territoire » de juin 2006. **Date limite pour l'envoi des photos 14 avril 2006.**

Conditions et règlement du concours sur le site Internet de la Communauté de Communes **www.cc-pays-de-gex.fr**

Evolution des prix dans l'immobilier en 2004
Conclusion du rapport du chargé de mission PLH - Janvier 2006

L'observatoire du marché immobilier du Pays de Gex, pour l'année 2004, démontre que le territoire connaît, dans l'ensemble des segments étudiés, une hausse importante en terme de prix moyens :

appartements anciens : **+ 16.1 % (=165 000 € pour un 2 pièces)**
appartements neufs : **+ 16.6 % (= 276 500 € pour un 3 pièces)**
maisons anciennes : **+ 12.5 % (= 413 000 € pour une maison de 5.5 pièces**
terrain à bâtir: **+ 24 % (=143 600 € pour un terrain de 992 m^2).**

Ce constat (prix en hausse) induit donc un déplacement géographique de la clientèle vers d'autres secteurs, et notamment vers le Bassin Bellegardien. En effet, on note depuis quelques temps une augmentation des prix de l'immobilier sur ce secteur et plus particulièrement sur le segment des terrains à bâtir, des appartements et maisons anciennes. Ainsi, on peut encore y trouver des terrains à 100 €/m^2, alors que dans le Pays de Gex cela atteint en moyenne 150 €/m², voire même plus. De même pour des appartements anciens à 1 500 €/m^2, alors que dans le Pays de Gex cela atteint en moyenne 2 470 €/m^2.

Toutefois, et d'après les experts, les prix de l'immobilier dans le Pays de Gex devraient se stabiliser dans les années à venir du fait notamment de la mise sur le marché d'un grand nombre de logements neufs (nombreux programmes neufs à Gex, Saint-Genis, FerneyVoltaire, Prévessin-Moëns, Collonges...).
Mais comme le concluait un récent article, « personne ne mettrait son billet sur la table sur ce pari délicat » !

CONSEIL DU LEMAN www.conseilduleman.org
Extrait des chiffres clefs de l'espace lémanique—Septembre 2005

II Indicateurs conjoncturels régionaux

		Ain 2e trimestre		Haute-Savoie 2e trimestre		Genève 2e trimestre		Valais 2e trimestre		Vaud 2e trimestre	
		2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Marché du travail*											
Taux de chômage	en %	6,4	6,7	7,1	7,1	6,9	7,6	3,0	3,2	5,2	5,2
Demandeurs d'emploi (F) ou chômeurs (CH) inscrits											
	nombre	13 334	13 267	17 713	17 034	15 266	16 686	4 191	4 359	17 288	17 348
	variation annuelle, en %	0,9	-0,5	-2,4	-3,8	7,2	9,3	5,5	4,0	14,3	0,3
part des chômeurs de longue durée > 1 an	en %	23,1	23,1	22,5	20,9	33,1	37,3	12,7	12,1	23,4	28,8
part des moins de 25 ans	en %	16,3	17,0	13,2	13,4	11,0	10,8	34,4	20,7	14,2	14,0
Frontaliers* (titulaires d'un permis de travail)	nombre	///	///	///	///	41 183	48 007	1 764	1 820	12 550	13 684
	variation annuelle, en %	///	///	///	///	9,7	16,6	n.d.	3,2	3,0	9,0
résidant dans l'Ain	nombre	///	///	///	///	8 074	9 339	38	45	n.d.	n.d.
résidant en Haute-Savoie	nombre	///	///	///	///	32 893	38 297	782	799	n.d.	n.d.
Construction (cumul des 4 derniers trimestres)											
Logements autorisés	nombre	5 359	6 074	9 887	10 436	1 319	1 715	1 451	1 612	3 229	3 457
	variation annuelle, en %	2,8	13,3	18,3	5,6	1,2	30,0	14,5	11,1	-10,7	7,1
Logements commencés (mis en chantier)	nombre	4 265	4 358	8 012	8 347	1 723	1 266	3 559	4 968	18 853	19 765
	variation annuelle, en %	14,9	2,2	19,3	4,2	55,9	-26,5	8,6	39,6	24,9	4,8
Hôtellerie											
Arrivées	nombre	189 533	176 366	439 728	417 362	n.d.	273 159	n.d.	390 699	n.d.	261 243
	variation annuelle, en %	-2,1	-6,9	0,5	-5,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nuitées	nombre	300 912	285 709	812 800	770 618	n.d.	608 863	n.d.	1 655 392	n.d.	575 881
	variation annuelle, en %	-2,1	-5,1	-5,4	-5,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Part des hôtes étrangers dans les nuitées	en %	28	24	34	31	n.d.	85	n.d.	55	n.d.	61
Taux d'occupation des chambres disponibles	en %	57	57	49	48	n.d.	60	n.d.	22	n.d.	42
Durée moyenne de séjour	nombre de jours	1,6	1,6	1,8	1,8	n.d.	2,2	n.d.	4,2	n.d.	2,2
Economie											
Création d'entreprises: industrie et construction	nombre	191	186	254	263	///	///	///	///	///	///
(y c. reprises) commerce	nombre	165	153	267	252	///	///	///	///	///	///
services	nombre	254	305	596	597	///	///	///	///	///	///
Marche des affaires dans l'industrie	indice (niveau)	///	///	///	///	6	4	-6	13	-22	-2
Degré d'utilisation de la capacité technique (industrie)	en %	///	///	///	///	84,1	84,1	81,5	80,6	80,7	81,9
Consommation											
Immatriculations de voitures neuves	nombre	4 420	4 542	7 444	7 760	4 860	n.d.	2 855	n.d.	9 747	n.d.
	variation annuelle, en %	0,6	2,8	8,7	4,2	-4,0	n.d.	2,7	n.d.	0,1	n.d.
Commerce extérieur (en valeur)											
Importations (marchandises)	variation annuelle, en %	6,9	19,5	3,0	-8,5	5,6	16,2	11,8	19,4	31,2	-1,4
Exportations (marchandises)	variation annuelle, en %	-2,9	6,8	11,8	-1,1	7,8	19,6	5,0	13,9	10,9	29,2
			2004		2004		2004		2004		2004
Principaux pays de provenance			Italie		Italie		France		Libye		France
			Allemagne		Allemagne		Allemagne		Allemagne		Italie
			Singapour		Suisse		Etats-Unis		France		Allemagne
Principaux pays de destination			Allemagne		Allemagne		Etats-Unis		Allemagne		Italie
			Italie		Suisse		France		France		Pays-Bas
			Espagne		Italie		Hong-Kong		Etats-Unis		Etats-Unis

*Situation en fin de période

– valeur nulle /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition n.d. non disponible p provisoire r révisé
(1) Taux de change calculé par rapport à un panier de monnaies, déduction faite des taux de renchérissement.
(2) Indice du nombre d'unités monétaires nationales permettant d'acheter, dans chaque pays, le même panier de biens et services.

Ecole de la Fontaine : année scolaire 2006 – 2007

Les inscriptions pour l'année scolaire prochaine se dérouleront comme suit. Elles concerneront tous les enfants nés en 2003 et avant. Il n'y aura pas d'inscriptions d'enfants nés en 2004.

- Première étape pour les familles, avant le 11 mai : faire l'inscription en mairie, avec livret de famille et attestation de domicile. La mairie délivre une attestation d'inscription.

- Deuxième étape, les 11 et 18 mai prochains : se présenter à l'école avec l'attestation d'inscription, le livret de famille et le carnet de santé. La situation familiale en matière d'autorité parentale devra être explicitée. L'inscription sera alors enregistrée.

Traditionnellement (c'est à dire depuis 6 ans) nous proposons aux futurs petits (enfants de Petite section) une matinée de découverte de l'école. Cette matinée, co-organisée par le directeur et l'enseignante pendant le temps de classe, permet à l'enfant accompagné d'un de ses parents de prendre contact avec son futur environnement, enfants et adultes. Cette prise de contact, fin juin, permet de conserver une trace forte pendant les vacances d'été et de dédramatiser un peu la rentrée, qui se fait avec moins de pleurs ! La rentrée scolaire prévue le mardi 29 août se fera pour les petits de manière échelonnée, en deux groupes pour un début en douceur, soit le 29 et le 31 août, avant de reprendre tous le 1er septembre.

Enfin, pourquoi ce système de double inscription, mairie et école ? Depuis les lois de décentralisation de 1983, la commune a la responsabilité de la création des écoles, après avis des services de l'Etat. Elle en assure le fonctionnement, l'entretien, et rémunère les personnels de service. Le traitement des enseignants reste à la charge de l'Etat. La mairie et l'école ont donc chacune besoin de tenir un registre d'inscription des enfants, pour des usages différents.

Pour toutes les classes de la Moyenne section au CM2,
la rentrée se fera le Mardi 29 août .

Et semaine de 4 jours oblige, nous n'avons pas les mêmes vacances scolaires que celles annoncées par voie de presse. Toutes les dates seront affichées à l'école.

Le directeur, Pierre Devesa

AFFOUAGES PERON 2006

Des lots de bois sur pied sont à réaliser en foret communale de PERON(2éme) série.
Ces bois à façonner (couper, débarder) demandent un peu de pratique et du matériel pour débarder.
Les lots d' environ 20 stères au maximum se situent en Plle 51 et 53 .
Pour tout renseignement complémentaire et inscription le garde forestier est à votre disposition.
Mon téléphone 04 50 56 30 50.

VOUS DETENEZ
quel que soit le nombre
MOUTONS OU CHEVRES
que vous en soyez propriétaire ou non Vous devez vous déclarer et les identifier !
En cas de crise sanitaire, il est nécessaire de connaître l'existence de vos animaux. L'absence d'identification peut être sanctionnée (abattage des animaux à vos frais, contravention).
Pour éviter cela, faites vous connaître au plus vite auprès de l'Etablissement Départemental d'élevage qui vous expliquera les démarches à suivre.

Etablissement Départemental d'Elevage (EDE)
Maison de l'Agriculture
4, avenue du Champ de Foire
01003 BOURG-EN-BRESSE
Tél: 04 74 45 56 88

Aucune situation ne pourra être régularisée après le 30 avril 2006

LES SOCIETES

LE NOUVEAU SEMESTRE COMMENCE

Cours de Gymnastique du Dos et d'Assouplissement

Vous aimeriez faire de la gymnastique depuis longtemps,* MAIS *vous êtes :
- trop occupé(e), trop fatigué(e) (et qui va garder les enfants ?)
- vous pensez que vous êtes : trop raide, trop rond(e), trop âgé(e)
- votre ami(e) voulait vous accompagner aux cours et a renoncé
- vous êtes un homme et la gymnastique, hélas, est une discipline féminine
Voilà, une liste infinie…
MAIS, peut-être une gymnastique en douceur, respectant le corps , dans une atmosphère chaleureuse et détendue pourrait vous tenter quand même…
Soyez les bienvenus à PERON
le lundi de 8h45 à 10h
le mercredi de 19h30 à 20h45
le jeudi de 9h00 à 10h15
le jeudi de 18h45 à 20h ***NOUVEAU***
lieu : bâtiment des sociétés, 98, rue du Mail, Péron
renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03
e- mail : sygun@wanadoo.fr
Sygun Schenck: professeur de danse et de gymnastique diplômée ; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'

Société Musicale de Péron-St JEAN
La Bonne Humeur
http://www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/bhumeur/

AUDITION GENERALE DE L'ECOLE DE MUSIQUE
SAMEDI 18 MARS 2006
à 16h00
ST GENIS-POUILLY- Salle Jean Monnet

CONCERT ANNUEL LA BONNE HUMEUR
Orchestres Junior et Senior
DIMANCHE 9 AVRIL 2006
à 16h00
PERON- Salle Champ Fontaine

ECLAT du Pays de Gex

E C L A T

Association des Personnes Handicapées du Pays de Gex, leurs parents et amis

Siège social
20 chemin des Tattes du Moulin
01280 Prévessin-Moëns
☎. 04 50 42 28 05
Fax 04 50 42 29 05
Eclat-association@wanadoo.fr

L'association Eclat propose depuis 3 ans, des activités culturelles et de loisirs, deux demi-journées par semaine, à des adultes porteurs de différentes pathologies.

L'accueil est convivial et les personnes qui constituent le groupe sont heureuses de pouvoir faire des rencontres.

Si vous êtes intéressé, prendre contact avec la directrice,
Madame Jacqueline STEIB
Tél.: 04 50 42 28 05 / Fax 04 50 42 29 05
Eclat-association@wanadoo.fr

A partir du samedi 11 mars 2006
LE JUDO CLUB DE PERON
Organise au dojo de 11H00 à 12H00

Un cours de Taïso (préparation du corps, renforcements musculaires, relaxation, étirements), une discipline conviviale à la pédagogie progressive et des conseils adaptés à chacun.

Résultats des Benjamins

AGNIEL Ugo a terminé 3éme au Tournoi d'Amberieu
PUGET Baptiste et PUGNAT Thomas ont participé au Tournoi de Méximieu et d'Amberieu
HUMBERT Mathieu a terminé 4éme au Tournoi de Méximieu et il participera au Championnat de l'Ain, le 12 mars 2006 à VONNAS .

COMITE DES FETES DE PERON

Suite à l'assemblée générale du 31 janvier 2006, le comité des fêtes s'est réuni à nouveau afin d'élire son nouveau bureau

Les membres du comités :

Président :	Mr Desmaris Christian	
V. président :	Mr Becquet Christian	
Trésorier :	Mr Chauville Christian	
V. trésorier :	Mr Jacquier Mika	
Secrétaire :	Mme Fol Christine	
V. secrétaire :	Mme Jacquier Caroline	
Membres	Mr Clot Dominique	Mr Félix Fiardet Jeff
Commission ciné	Mme Collignon Bérengère	Mme Grobon Anne-Marie
	Mme Clot Laurence	Mme Sanchez Armelle

Le comité des fêtes a désormais pour vocation d'animer et surtout d'aider les associations en les équipant de nouveaux matériels pour l'organisation et le bon déroulement des manifestations

Location de matériel :

Responsable du matériel :	Mr Clot Dominique	04.50.56.48.81
	Mr Chauville Christian	04.50.59.13.64

Le comité loue du matériel aux associations mais aussi aux particuliers, pour toute location et tous renseignements vous pouvez vous adresser aux responsables cités ci-dessus**.**
Une liste du matériel ainsi que le tarif de la location est jointe à cet article.

Nos prochain rendez-vous

Thé dansant	le 21 mai 2006	**Nouveau**
Montée du Gralet	le 10 juin 2006	
Fêtes de la musique	le 21 juin 2006	

Fomulaire de location de matériel sur le site WEB de la commune où en Mairie

LISTE DU MATERIEL DISPONIBLE AU COMITES DES FETES DE PERON

Article+ Quantité	sociétés adhérentes	sociétés non adhérentes et habi-tants de Péron	sociétés extérieur
tables x 36	gratuit	3 euros	5 euros
bancs x 60	gratuit	1 euros	3 euros
frigos x 1	gratuit	15 euros +250 euros de caution	20 euros +250euros de caution
congélateurs x 3	gratuit	15 euros +200 euros de caution	20euros +200 euros de caution
machine hot dog x 1	gratuit	15 euros +60 euros de caution	20 euros +60 euros de caution
friteuses x 2	gratuit	25 euros +500 euros de caution	30 euros +500 euros de caution
cafetiére x2	gratuit	15 euros +60 euros de caution	20 euros + 60 euros de caution
pércolateur à biére *	gratuit	15 euros +150 euros de caution	20 euros +150 euros de caution
* les fûts de biére doivent être pris c/o Sogedist			
rechaud tripatte x 1	gratuit	5 euros	8 euros
grills x 2	gratuit	8 euros	10 euros
verres a vin x 166	gratuit	5 euros	8 euros
plateau x 32	gratuit	0.50 euros piece	1 euros piece
jérricane alimentaire 20L x 4	gratuit	gratuit	gratuit
boulier pour loto éléctrique	gratuit	60 euros +300 euros de caution	PAS POSSIBLE DE LOUER
boulier pour loto	gratuit	16 euros	18 euros
banderoles manifestation	gratuit		
groupe éléctrogéne 2400w	renseigement tarif	location Mr CLOT DOMINIQUE	
voiture C15 frigo	renseigement tarif	location Mr CLOT DOMINIQUE	

VEUILLEZ VOUS ADRESSER :

Mr Dominique CLOT - 04.50.56.48.81 ou 06.88.48.70.55

Mr Christian CHAUVILLE - 04.05.59.13.64

«Après aimer et aider, remercier est assurément le troisième plus beau verbe dans toutes les langues»

Je vous remercie de votre gentille attention à l'occasion de mon 100ème anniversaire

Elise

Quel événement pour la commune en ce 11 décembre 2005. C'était la première fois que Mme TERRIER Elise se rendait à la salle Champ Fontaine, où nous avons passé un agréable moment en sa compagnie. Mme TERRIER, nous vous souhaitons encore beaucoup de belles journées comme celle-ci, et félicitations à Denise et Yvonne, vos filles qui s'occupent formidablement bien de vous.

L'équipe du CCAS

Offres d'emploi:

La halte-garderie itinérante « La Roulinotte » recrute pour le 1 juillet 2006:

-un éducateur (trice) de jeunes enfants

-un auxiliaire de puériculture ou CAP petite enfance

Renseignements: M^{me} Marti 04.50.56.48.27

Prochainement à Péron:

Résidence de l'Etraz, ouverture de l'institut de beauté NATUR'AILE
(à compter de mai 2006)

RECHERCHE pour le centre de loisirs
tentes camping minimum 4 places pour les camps d'été.

A Vendre :

Menuiseries d'intérieur, à démonter. Portes de placard en panneaux mélaminé avec rayonnage ; Prix à débattre.
Un bureau demi-lune, un classeur à roulettes, 1 fauteuil et 6 chaises. Très bon état. Prix : 250 euros.
Pour tous renseignements appeler au 04.50.56.42.66

COUVERTURES POUR LA CROIX-ROUGE

Voici une recette pour confectionner une couverture:
Coudre ensemble 56 carrés de laine tricotés 20 x 20 cm et faire la bordure au crochet. C'est une opération longue et pas très facile pour une personne seule sur sa table mais un groupe de dames se réunit un mardi après-midi chaque mois au local des pompiers pour coudre ces carrés. C'est agréable et convivial.
Si vous voulez nous aider pour le tricot, la couture ou le don de restes de laine, merci de contacter Mme L. Kolly au 04.50.56.34.87

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 41 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 23 mai 2006.
Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance **La Rédaction**

Calendrier des fêtes

MARS 2006			
Vendredi 10	VERGER TIOCAN	ASSEMBLEE GENERALE	CF
Vendredi 17	TIOCANIE	REPETITION	CF
Samedi 18	COMITE DES FETES	THEATRE	CF
Vendredi 31	PETANQUE	LOTO	CF
AVRIL 2006			
Samedi 1	LA BELOTE GESSIENNE	MASTER BELOTE	CF
Vendredi 7	VERGER TIOCAN	LOTO	CF
Samedi 8	PAROISSE	BOL DE RIZ	CF
Dimanche 9	MUSIQUE	CONCERT	CF
Vendredi 14	TIOCANIE	REPETITION	CF
Samedi 15	BIG BAND JAZZ	CONCERT	CF
Samedi 22	HALTE-GARDERIE ITINERANTE	DEPOT-VENTE	CF
MAI 2006			
Samedi 6	BOULES	CONCOURS + REPAS	CF
Samedi 13	SOU DES ECOLES ET CENTRE DE LOISIRS	RALLYE SURPRISE	CF
Dimanche 14	SOU DES ECOLES	FOIRE DE PRINTEMPS	CF
Vendredi 19	TIOCANIE	REPETITION	CF
Dimanche 21	COMITE DES FETES	THE DANSANT	CF
JUIN 2006			
Samedi 3	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	TOURNOI DE FOOTBALL	Stade
Vendredi 9	TIOCANIE	REPETITION	CF
Samedi 10	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	
Dimanche 11	BIBLIOTHEQUE	CONCERT COMPANELLA	CF
Mercredi 21	COMITE DES FETES	FETE DE LA MUSIQUE	CF
Samedi 24	CHASSE	CONCOURS DE PECHE matin	Etang
Samedi 24	CHASSE	CONCOURS DE PETANGE a-p + repas	Stade
Samedi 24	SPORTIFS EN HERBE	SOIREE PRIVEE	CF

LES MESSES

Pére BERHAULT Bertrand
Presbytère de Challex,
Tél.:04 50 56 30 35

MARS 2005

DIMANCHE	5	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	12	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	19	CHALLEX	10 H 30
SAMEDI	25	FARGES	18 H30

AVRIL 2006

DIMANCHE	2	PERON	10 H 30
DIMANCHE	9	COLLONGES	10 H 30
JEUDI	13	CHALLEX	20 H 00
VENDREDI	14	POUGNY CHALLEX	15 H 00 20 H 00
SAMEDI	15	FARGES	21 H 00
DIMANCHE	16	PERON	10 H 30
DIMANCHE	23	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	30	CHALLEX	10 H 30

MAI 2006

DIMANCHE	7	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	14	PERON	10 H 30
DIMANCHE	21	COLLONGES	10 H 30
JEUDI	25	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	28	PERON	10H30

JUIN 2006

DIMANCHE	4	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	11	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	18	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	25	POUGNY	10 H 30